

FICHE DE SUIVI D'OPÉRATION

DECISIONNELLE		D'INFORMATION	X
A l'attention des membres de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF)			
Objet : Etudes d'Aménagement Foncier, Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE) de la commune de Jumilhac le Grand.			

Récapitulatif chronologique :

- Le 19 mars 2021 : *délibération* du Conseil municipal de la commune de Jumilhac le Grand, demandant au Conseil départemental, la mise en œuvre d'études d'aménagement foncier sur une partie de son territoire.
- Le 3 mai 2021 : *institution* par délibération de la Commission Permanente du Département, de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) et autorisation du lancement des études d'aménagement foncier.
- Le 31 août 2021 : ordonnance du Président du Tribunal Judiciaire de Périgueux désignant le Président de la CCAF en la personne de M. Patrick PAULIN, Commissaire enquêteur.
- Le 7 octobre 2021 : signature des ordres de service des prestataires désignés à la suite d'un appel d'offres.
 - Pour le volet foncier :
 - M. Philippe COUTURE – Cabinet ECTAUR de Blaye.
 - Pour un montant de : **22 780 € HT – 27 336 € TTC**
 - Pour le volet environnement :
 - M. Hélène DESBIEYS – VERDI CONSEIL MIDI ATLANTIQUE de Mérignac.
 - Pour un montant de : **56 560 € HT – 67 872 € TTC**
- Le 20 octobre 2021 : *constitution* de la CCAF par arrêté du Président du Conseil départemental.

- Le 23 novembre 2021 : première réunion de la CCAF avec pour ordre du jour :
 1. Présentation de l'outil Aménagement Foncier, Agricole, Forestier et Environnemental ;
 2. Présentation du Cabinet de géomètres chargé du volet foncier de l'étude d'aménagement ;
 3. Présentation du Bureau d'études chargé du volet environnement de l'étude d'aménagement ;
 4. Présentation du déroulé et du planning des études d'aménagement ;
 5. Questions diverses.

- Entre novembre 2021 et octobre 2022 : déroulement des études d'aménagement foncier.

- Le 21 septembre 2022 : présentation du volet foncier de l'étude de l'état initial à Madame le Maire.

- Le 13 octobre 2022 : réunion avec le Conseil municipal de Jumilhac pour lui présenter le bilan du volet environnement des études.

- Le 18 octobre 2022 : nouvelle réunion de la Commission Communale d'Aménagement Foncier avec l'ordre du jour suivant :
 1. Présentation de l'étude initiale d'aménagement foncier – volet foncier ;
 - Délibération validant les conclusions de l'étude.
 2. Présentation de l'étude initiale d'aménagement foncier – volet environnement ;
 - Délibération validant les conclusions de l'étude.
 3. Délibérations portant sur l'opportunité de mener une opération d'aménagement foncier, le mode d'aménagement choisi et le périmètre proposé de l'opération ;
 4. Organisation de l'enquête publique portant sur le périmètre et le mode d'aménagement foncier ;
 5. Questions diverses.

- Du 19 décembre 2022 au 3 février 2023 : déroulement de l'enquête publique portant sur le mode, le périmètre et les prescriptions environnementales.

- Le 8 mars 2023 : première présentation devant le Conseil municipal du bilan de l'enquête publique et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

- Le 18 avril 2023 : nouvelle réunion de la Commission Communale d'Aménagement Foncier avec l'ordre du jour suivant :
 1. Présentation du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur ;
 2. Examen des observations formulées pendant l'enquête publique ;
 3. Validation de l'avis émis par le Conseil municipal de Jumilhac le Grand ;
 4. Délibération demandant le lancement de l'opération d'aménagement foncier au Président du Conseil départemental ;
 5. Questions diverses.

- Le 24 avril 2023 : délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental ordonnant l'ouverture des opérations d'aménagement foncier sur une partie du territoire de la commune de Jumilhac le Grand.
- Le 27 juillet 2023 : attribution du marché de géomètre au Cabinet ECTAUR représenté par M. Philippe COUTURE pour un montant de **403 465 € HT soit 484 158 € TTC**.
- Le 26 septembre 2023 : nouvelle réunion de la Commission Communale d'Aménagement Foncier avec l'ordre du jour suivant :
 1. Mise en œuvre opérationnelle de l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental : présentation de la procédure ;
 2. Planning prévisionnel des opérations ;
 3. Questions diverses.
- Décembre 2023 : classement des parcelles.
- Le 13 février 2024 : réunion de la sous-commission.
- Le 19 mars 2024 : nouvelle réunion de la Commission Communale d'Aménagement Foncier avec l'ordre du jour suivant :
 1. Présentation et validation du diagnostic parcellaire (classement) ;
 2. Détermination et validation des valeurs d'échanges ;
 3. Organisation de la consultation publique relative au classement ;
 4. Questions diverses.
- Du lundi 13 mai 2024 au mercredi 12 juin 2024 : consultation publique portant sur la nature et l'étendue des droits de chaque propriétaire sur les parcelles soumises à l'aménagement foncier.